

Conseil Municipal

Synthèse de la séance du mardi 8 octobre 2019

Créances irrécouvrables

Sur proposition du comptable public, le conseil municipal a prononcé l'admission en non-valeur de créances dont la situation actuelle des créanciers ne permet pas le recouvrement. Il s'agit essentiellement d'impayés sur la facturation de l'eau et sur des loyers. Cette opération n'éteint pas la dette, des actions en recouvrement restent possibles si les redevables reviennent à une situation le permettant.

Redevance sur les terrasses place du Champ de Mars

Considérant les perturbations subies par les commerces situés autour de la place en raison de retard d'exécution des travaux de rénovation de celle-ci, le conseil municipal a décidé de leur accorder un rabais de 20 % sur le montant de la redevance d'occupation d'espaces publics à usage commercial, pour l'année 2019.

Aire de jeux pour les enfants

Le conseil municipal a approuvé le projet de rénovation complète de l'aire de jeux pour enfants située dans le parc du Château de Blou. L'opération comprend l'achat et l'installation de plusieurs nouvelles structures, ainsi que la mise en place d'une clôture afin de sécuriser l'espace. Pour financer ce projet estimé à 40 000 € HT, le conseil municipal sollicite l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes à hauteur de 50%.

Régularisations cadastrales

Le conseil municipal a validé divers échanges et cessions de parcelles afin de régulariser les emprises cadastrales de portions de voies communales ayant fait l'objet d'élargissement ou de modification de tracé, notamment la route du Prat et le chemin des Champeaux.

Personnel communal

Le conseil municipal a décidé d'adopter le plan de formation mutualisé élaboré par le Centre départemental de gestion et le centre national de la fonction publique territoriale pour le secteur « Centre et Montagnes d'Ardèche ». Ce plan vise notamment à permettre aux agents de satisfaire à leurs obligations statutaires de formation tout en adaptant l'offre aux besoins réels des collectivités.

Le conseil a également autorisé le renouvellement pour 6 ans de la convention avec le centre de gestion et la mutuelle nationale territoriale relative à la prévoyance garantie maintien de salaire pour les agents en arrêt de travail prolongé.

Enregistrement des meublés de tourisme

Le conseil a décidé d'instaurer la nouvelle procédure dématérialisée de déclaration des locations de meublés pour de courtes durées en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile. Un téléservice sera mis à disposition des loueurs

pour effectuer les déclarations et obtenir l'identifiant nécessaire à la commercialisation des meublés sur les plateformes numériques.

Location

En réponse aux demandes de location de l'appartement communal n°2 de la Villa Marie sur des périodes prolongées, notamment par le groupe Korian pour le logement de praticiens de la clinique la Condamine, le conseil a fixé le montant du loyer mensuel comprenant les charges d'eau et d'énergie.